



MAIRIE DE L'ILE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 novembre 2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Amélie Jacob, Louis Squiban

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Éric Cariou pour Louis Squiban

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 8h et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

1) Cadeaux de Noël des scolaires

Le maire propose de consacrer un budget de 40 euros à chaque élève du pôle éducatif pour le financement des cadeaux de Noël.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

2) Approbation du règlement intérieur des salles communales

Le maire procède à la lecture du règlement intérieur relatif aux deux salles communales. Les élus indiquent qu'ils souhaitent ajouter la possibilité de location à la ½ journée :

- Salle du Theven : 100 € la ½ journée
- Salle polyvalente : 80 € la ½ journée

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

3) Approbation du règlement portuaire

Le maire précise qu'un panneau d'affichage sera monté au niveau du Roussin pour afficher le règlement et le plan d'utilisation. La région est propriétaire du port. La question du bon fonctionnement de l'activité portuaire et du respect du règlement est posé.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 7

Le conseil municipal émet à la majorité un avis favorable à ce règlement et autorise le maire à le signer.

4) Nomination d'un référent érosion

Dans le cadre du volet prévention des inondations de la compétence GEMAPI, Pays d'Iroise Communauté réalise une étude pour identifier les sites à risques d'érosion et de submersions marines pouvant être liés à des enjeux économiques, de population ou encore de réseaux. Il est demandé à la commune de désigner un interlocuteur référent. Il s'agira notamment de réaliser une visite de terrain pour identifier les secteurs à risque. Louis Squiban propose de remplir ce rôle.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la nomination de Louis Squiban en tant que référent érosion.

5) Validation du CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Energétique).

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Tous les 6 ans, le CRTE piloté par l'AIP doit être signé.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour 8

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce contrat de relance et autorise le maire à le signer.

6) Approbation de la COT (Convention d'Occupation Temporaire) de la toiture du Theven (panneaux photovoltaïque)

La convention d'occupation temporaire fixe les modalités de mise à disposition par la commune de la toiture de la salle du Theven pour l'installation, par le SDEF, d'un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité. Le SDEF supporte le cout de l'étude et des travaux et est responsable de l'exploitation et du fonctionnement de cette centrale photovoltaïque. Cela ne coûte rien à la commune et rapporte une économie de 12 m3 de fuel par an et une centaine d'euros pour l'occupation de la toiture. Il conviendra de communiquer à notre assureur les éléments liés à cette installation. Le maire souhaite qu'une date de réalisation soit inscrite dans la convention.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette convention et autorise le maire à la signer.

7) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le maire exprime le souhait que Molène passe directement à la nomenclature M57 dès le 1er janvier 2022 sans attendre 2023 (date butoir pour toutes les communes). Le chef du service comptable s'est dit favorable à ce passage. Ce référentiel présente des règles budgétaires assouplies offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et autorise le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

8) Remboursement des prêts en cours Dexia et Crédit agricole

Le maire souhaiterait rétablir la capacité d'endettement de la commune et rembourser les deux prêts souscrits auprès de Dexia et du Crédit Agricole par anticipation :

- DEXIA/SFIL : prêt de 150 000 €, capital restant à rembourser 36 053,60 € ; total dû en cas de remboursement anticipé 43 421,56 €
- CA : prêt de 200 000 €, capital restant à rembourser 97 765,88 € ; total dû en cas de remboursement anticipé 105 205,62 €

Afin de financer les travaux du pôle artisanal à venir, le Maire souhaiterait également souscrire un nouvel emprunt auprès du CMB de 650 000 euros sur 25 ans à un taux fixe de

0,83% (échéance mensuelle de 2401 euros). Cette proposition a également reçu l'aval du chef du service comptable.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

9) Embauche Tristan Lefebvre en CAE/CUI

« L'objectif est de permettre à des personnes ne pouvant pas accéder directement à un emploi ou à une formation, de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement »

Le contrat de travail est à durée déterminée (6 mois) éventuellement renouvelable, et mis en place à partir du 1er décembre 2021. Il faut qu'un tuteur soit désigné pour assurer le tutorat du jeune embauché. Le maire propose cette embauche de Tristan Lefebvre au poste d'employé polyvalent.

Le contrat est financé par l'état à hauteur de 65%.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 7

Le conseil municipal émet, à la majorité, un avis favorable à cette embauche.

10) Travaux de la mairie

Après un bref exposé concernant l'état des locaux de la mairie (volets, sols, murs, luminaires, insalubrité, remontées des eaux usées), le maire propose d'engager rapidement des travaux de rénovation. Il est demandé que le bureau du maire soit prévu dans cette rénovation. Les dépenses seront portées au budget primitif 2022 (section d'investissement).

Pour être en conformité avec la réglementation, la question des cabinets d'aisance destinés aux employés communaux se pose. Soit on réserve un de ceux destinés au public situés dans la cour de la mairie, soit on en construit deux autres. Il faut penser à conserver suffisamment de toilettes publiques pour la saison touristique.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette opération et autorise le maire à contacter les différentes entreprises concernées.

11) Questions diverses

- L'amendement Pahun vise à reconnaître dans la loi la spécificité des îles métropolitaines (île du Ponant). L'assemblée nationale a voté l'amendement demandant la reconnaissance d'un taux fiscal par habitant. Un résident secondaire compte pour un demi ce qui explique les 9000 euros pour Molène et les 14 000 euros pour Sein qui a davantage de résidents principaux.
- Le président de l'AIP est le maire de l'île aux Moines.
- Réunion Réserve naturelle et réunion Vigipol : Aurore Petton s'y rendra.
- PLUIH et Projet de territoire : la CCPI, comme toutes les communautés de communes doit élaborer son projet de territoire. Des orientations stratégiques liées à l'urbanisme et à l'aménagement ont été dégagées et notamment la préservation de la qualité de vie, l'accompagnement du vieillissement de la population, la mise en œuvre des condition d'un développement économique et touristique équilibré.
- L'AIP et les chats. Réunion sur la gestion des chats et des chats errants sur Molène. Information par affichage et mise à disposition de notices. Identification de tous les chats de l'île : 37,15 euros (dont 30 euros pris par l'AIP et 7,15 euros à la charge du propriétaire).
- Roussin. Le panneau du cabinet d'architecte a été installé. Les entreprises ont jusqu'au 13 décembre pour répondre. 9 mois de travaux envisagés. Début prévus à la mi-janvier.
- Constitution d'une association de chasse à Molène. Le droit de chasse est accordé aux Molénais qui sont résidents permanents. Faire perdurer le droit de chasse sur Molène et gérer ce qu'on ne gère pas aujourd'hui. L'autorisation du préfet est obligatoire.
- Travaux cuve CPO à la gare maritime. Accord demandé à la région. Les plages horaires d'arrivée et de départ des bateaux devraient être évitées.
- Une information en direction des propriétaires de terrains rappelant les obligations liées à l'entretien est prévue.

La séance est levée à 10h00.